N° 96-0745 - Domaine et administration générale - Approbation d'un avenant de substitution de la dénomination du titulairedu marché passé pour la mise en place et la maintenance d'une version personnalisée des modules de paie et de gestion du personnel du produit ZADIG - Direction de la logistique et des bâtiments - Service des systèmes d'information communautaires -

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Lors de sa séance du 29 novembre 1993, le précédent conseil a autorisé la signature d'un marché négocié avec la société GSI-GPRA pour la mise en place et la maintenance d'une version personnalisée des modules de paie et de gestion du personnel du produit ZADIG.

Aujourd'hui, cette société nous informe qu'elle s'est regroupée rétroactivement au 1er janvier 1996 avec la société GSI MIDIformant ainsi une nouvelle entité juridique, la société ADP-GSI France Sud.

Ce changement de dénomination sociale de GSI-GPRA par ADP-GSI France Sud n'entraînerait aucune modification dans les conditions d'exécution du marché ni dans son prix, aussi convient-il modifier la dénomination du titulaire pour permettre la réalisation des prestations prévues jusqu'à son terme ;

B - Propose d'approuver un avenant de substitution devant permettre uniquement le changement de dénomination du titulaire du marché précité, qui était GSI-GPRA et qui devient ADP-GSI France Sud et de l'autoriser à signer cet avenant qui n'entraînera aucune autre modification dans l'exécution du marché ;

Vu ledit avenant de substitution ;

Vu la délibération du précédent conseil en date du 29 novembre 1993 ;

Ouï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

1° - Approuve un avenant de substitution devant permettre uniquement le changement de dénomination du titulaire du marchéprécité, qui était GSI-GPRA et qui devient ADP-GSI France Sud.

2° - Autorise monsieur le président à signer cet avenant qui n'entraînera aucune autre modification dans l'exécution du marché.

pour le président,

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,